

Données clés (Source : Amundi)

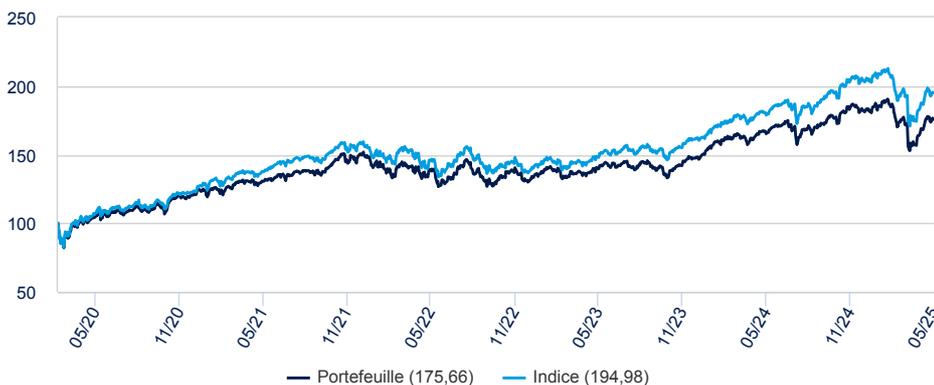
Valeur Liquidative (VL) : 175,66 (EUR)
Date de VL et d'actif géré : 30/05/2025
Code ISIN : FR0013466489
Actif géré : 448,98 (millions EUR)
Devise de référence du compartiment : EUR
Devise de référence de la classe : EUR
Indice de référence : 100% MSCI ACWI
Notation Morningstar "Overall" © : 4 étoiles
Catégorie Morningstar © :
 SECTOR EQUITY ECOLOGY
Nombre de fonds de la catégorie : 1063
Date de notation : 31/05/2025

Objectif d'investissement

L'objectif de gestion consiste à surperformer les marchés d'actions mondiaux sur le long terme (cinq ans) en investissant dans des fonds d'actions ou des actions internationales de sociétés s'engageant à limiter l'impact sur le changement climatique et/ou à limiter leur niveau d'émission de carbone. La stratégie d'investissement durable du FCP se concentre sur les enjeux du réchauffement climatique et a pour objectif de diminuer son empreinte carbone à minima de 20% par rapport à celle de l'univers d'investissement représenté par l'indice MSCI ACWI.

Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Evolution de la performance (base 100) * (Source : Fund Admin)



Indicateur de risque (Source : Fund Admin)



Risque le plus faible Risque le plus élevé

! L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant 5 ans. Le SRI représente le profil de risque tel qu'exposé dans le Document d'Information Clé (DIC). La catégorie la plus basse ne signifie pas qu'il n'y a pas de risque. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Caractéristiques principales (Source : Amundi)

Forme juridique : Fonds Commun de Placement (FCP)
Date de création du compartiment/OPC : 10/03/2020
Date de création de la classe : 10/03/2020
Eligibilité : Compte-titres, Assurance-vie
Enveloppe fiscale : Eligible Planilion
Eligible PEA : Non
Affectation des sommes distribuables :
 Capitalisation
Souscription minimum: 1ère / suivantes :
 1 millième part(s)/action(s) / 1 millième part(s)/action(s)
Frais d'entrée (maximum) : 5,00%
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation :
 1,39%
Frais de sortie (maximum) : 0,00%
Durée minimum d'investissement recommandée :
 5 ans
Commission de surperformance : Oui

Performances glissantes * (Source : Fund Admin)

Depuis le	31/12/2024	30/04/2025	28/02/2025	31/05/2024	31/05/2022	29/05/2020	10 ans	Depuis le
								10/03/2020
Portefeuille	-3,11%	6,15%	-6,01%	5,87%	26,73%	68,66%	-	75,66%
Indice	-3,93%	5,89%	-6,08%	8,68%	33,64%	83,48%	-	94,98%
Ecart	0,83%	0,26%	0,07%	-2,81%	-6,91%	-14,82%	-	-19,32%

Performances calendaires * (Source : Fund Admin)

	2024	2023	2022	2021	2020
Portefeuille	22,52%	13,62%	-12,92%	23,36%	-
Indice	25,33%	18,06%	-13,01%	27,54%	-
Ecart	-2,82%	-4,44%	0,09%	-4,18%	-

* Source : Fund Admin Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. (1) Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.

La décision de l'investisseur d'investir dans le fonds visé doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou de tous les objectifs du fonds. Rien ne garantit que les considérations ESG amélioreront la stratégie d'investissement ou la performance d'un fonds.



Indicateur(s) glissant(s) (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité du portefeuille	15,78%	14,11%	13,56%
Volatilité de l'indice	15,82%	13,81%	13,21%

* La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an.

Commentaire de gestion

« When I get to the bottom I go back to the top of the slide » Comme dans la chanson des Beatles Helter Skelter, après la forte baisse du mois d'avril, le mois de mai a été marqué par un fort rebond des marchés d'actions, qui sont revenus au plus haut pour certains, sous l'impulsion des indices américains. Le fait marquant du mois a été la hausse des rendements à long terme, non seulement aux États-Unis, mais dans le monde entier. Habituellement négatif pour les actifs à risque, le marché a jusqu'à présent ignoré l'augmentation des rendements long terme. Cela s'explique notamment par l'idée que le président Trump revienne sur ses propositions en matière de droits de douane. Toutefois, le « plancher » mondial actuel de 10 % est historiquement très élevé, représentant le plus haut taux depuis les années 1940 et un risque à la hausse de l'inflation. En ce qui concerne les entreprises, la saison des bénéfices a été particulièrement bonne aux États-Unis, la plupart d'entre elles ayant réitéré leurs prévisions annuelles malgré le bruit politique. Pour l'instant...

Sur le plan macroéconomique, les PMI américains ont dépassé les attentes du consensus (52,3 contre 49,9 pour l'industrie manufacturière, 52,3 contre 51,0 pour les services) et la confiance des consommateurs s'est nettement améliorée (98,0 contre 85,7 en avril), tandis qu'en Europe, la situation s'est légèrement détériorée dans les PMI (48,4 et 48,9 contre 49,0 et 50,1 respectivement).

En termes de performance sectorielle, l'indice global a fortement rebondi, les secteurs cycliques tels que les technologies de l'information (+10,49%), les services de communication (+8,21%), et l'industrie (+8,04%) surperforment significativement, au détriment des secteurs plus défensifs tels que la santé (-3,53%), l'énergie (+1,59%), ou l'immobilier (+1,24%), ce dernier étant particulièrement sensible à la hausse des taux d'intérêt réels.

On connaît l'importance des coraux dans la vie des océans : berceau et nurserie de beaucoup d'espèces, ils affichent une biodiversité supérieure à celle de la forêt amazonienne et sont cruciaux pour la reproduction des espèces et l'atténuation du changement climatique. Ils sont aussi confrontés à des épisodes de canicule sous-marine qui conduisent à leur blanchissement, les coraux confrontés à ce stress thermique expulsant leurs occupants. La bonne nouvelle de ce mois vient d'une découverte de scientifiques du CNRS : Dans l'atoll de Tatakoto, en Polynésie française, ils ont découvert des coraux en bonne santé, malgré ces épisodes de chaleur. Spécificité génétique ou autre cause, les recherches sur ces souches résistantes pourraient contribuer à restaurer les autres récifs coralliens menacés par le dérèglement climatique.

Au cours du mois, le fonds a réalisé une performance de +6,15% et le MSCI World ACWI a réalisé une performance de +5,89% en euros.

L'allocation sectorielle a contribué positivement avec notre sous-pondération dans l'énergie et la consommation de base et notre surpondération dans la technologie et l'industrie. Elle a représenté un tiers de la surperformance relative.

Parmi les contributeurs positifs à la sélection des titres, les valeurs industrielles se sont bien comportées, en particulier Johnson Control (États-Unis) et Siemens Energy (Allemagne), qui ont enregistré des résultats trimestriels remarquables. Dans le secteur de la consommation de base, Anheuserbush (États-Unis) et Coca Cola HBC (Royaume-Uni) ont bénéficié de bons résultats et d'un certain rattrapage de valorisation. Dans le secteur de la technologie, les bons résultats de Microsoft (États-Unis) ont fait grimper le titre grâce à sa division "cloud" Azure. À l'inverse, les services publics ont sous-performé dans cette séquence de baisse des marchés, National Grid (UK) ayant apporté une contribution négative. Dans le secteur de la consommation discrétionnaire, l'absence de certains 7 Magnifiques pour des raisons climatiques a affecté notre performance relative et TJX (USA), l'une de nos 10 premières positions, a sous-performé car ses prévisions pour l'année ont déçu des attentes élevées.

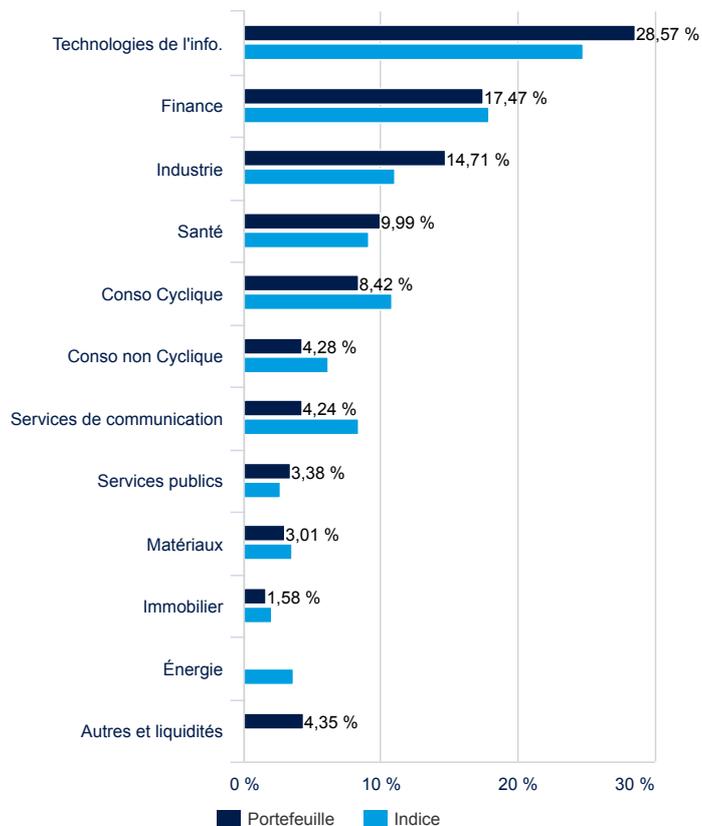
En termes de mouvements, le mois a été très calme, nous avons réduit notre exposition à First Solar (USA) alors que la réforme de l'IRA par la nouvelle administration américaine ne laisse que peu de choses du projet de loi initial. Nous avons vendu notre position en Merck & Co (USA) car aucun catalyseur n'est attendu à court terme. Nous avons augmenté notre position en ASMI NV (Pays-Bas).

La stratégie commerciale du POTUS, qui consiste à frapper fort d'abord et à faire marche arrière ensuite, est désormais bien comprise. La pause de 90 jours a été un soulagement, mettant de côté le risque de récession. Néanmoins, la croissance des BPA n'a pas encore subi le poids des tarifs douaniers supplémentaires, les taux sont toujours élevés en raison des inquiétudes liées à la situation budgétaire des États-Unis et le dollar est un vent contraire pour la politique commerciale.

Nous continuons à recommander une large diversification géographique, sectorielle et factorielle. La surperformance des marchés non américains devrait se poursuivre, mais toutes les régions sont vulnérables si les inquiétudes concernant la croissance américaine, plutôt qu'une dévalorisation des grandes capitalisations technologiques, entraînent une baisse des actions américaines.

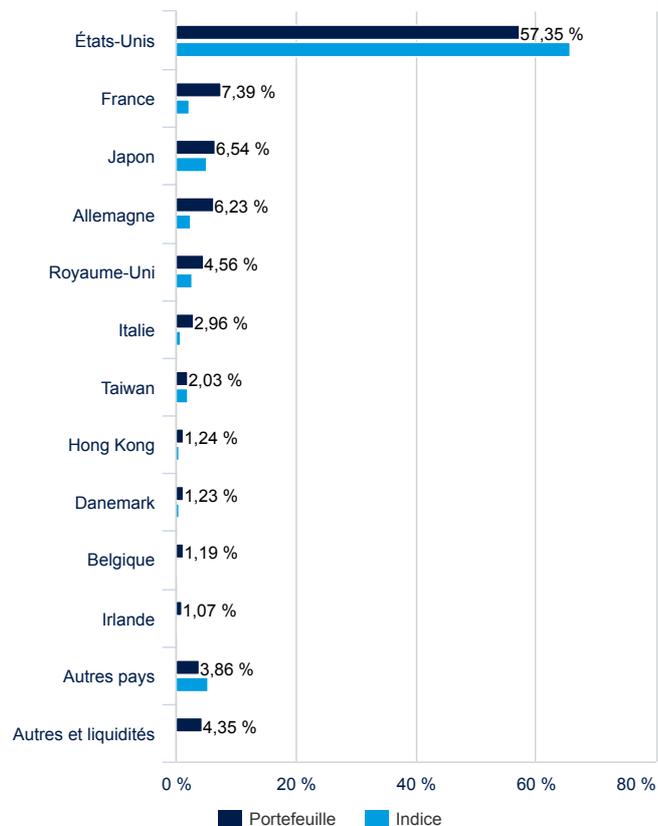
Composition du portefeuille (Source : Amundi)

Répartition sectorielle (Source : Amundi) *



* Hors prise en compte des produits dérivés.

Répartition géographique (Source : Amundi)



Hors prise en compte des produits dérivés.

Top 10 (% d'actif, source : Amundi)

	% d'actif
MICROSOFT CORP	5,95%
NVIDIA CORP	4,20%
APPLE INC	3,41%
TJX COMPANIES INC	2,91%
VISA INC-CLASS A SHARES	2,75%
S&P GLOBAL INC	2,71%
WASTE MANAGEMENT INC	2,24%
BOSTON SCIENTIFIC CORP	2,15%
TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR	2,03%
HITACHI LTD	1,97%

Count holdings

PTF
70REF
2559

Label ISR



Le label ISR est un outil pour choisir des placements responsables et durables. Créé et soutenu par le ministère des Finances, le label a pour objectif de rendre plus visibles les produits d'investissement socialement responsables (ISR) pour les épargnants en France et en Europe. Le label ISR est attribué par un organisme de certification qui audite le compartiment lequel doit respecter une série de critères définis par le cahier des charges du label (<https://www.lelabelisr.fr/>).

Classification SFDR*



Ce compartiment reprend dans son process d'investissement des caractéristiques environnementales ou sociales ou une combinaison des deux, mais il n'a pas pour objectif l'investissement durable. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à l'[Annexe précontractuelle](#) disponible sur le site internet [Amundi France Particuliers](#), la [Politique](#) d'Investissement Responsable d'Amundi et la [Déclaration](#) du Règlement SFDR d'Amundi. **La décision d'investir dans le compartiment visé doit prendre en compte l'ensemble des caractéristiques et objectifs du compartiment.**

* Le règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 « SFDR » est relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Avertissement

Document simplifié et non contractuel, destiné à être remis exclusivement aux porteurs de parts. Les caractéristiques principales du fonds sont mentionnées dans sa documentation juridique, disponible sur le site de l'AMF ou sur simple demande au siège social de la société de gestion. La documentation juridique vous est remise avant toute souscription à un fonds. Investir implique des risques : les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. La source des données du présent document est Amundi sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

©2025 Morningstar. Tous droits réservés. Les informations contenues ici : (1) appartiennent à Morningstar et/ou ses fournisseurs de contenu ; (2) ne peuvent être reproduites ou redistribuées ; et (3) ne sont pas garanties d'exactitude, d'exhaustivité ou d'actualité. Ni Morningstar, ni ses fournisseurs de contenu ne sont responsables en cas de dommages ou de pertes liés à l'utilisation de ces informations. Les performances passées ne garantissent pas les résultats futurs. Pour plus d'informations sur le rating Morningstar, veuillez consulter : [Morningstar Ratings Infographic 2023.pdf](#)

Lexique ESG

Investissement Socialement Responsable (ISR)

L'ISR traduit les objectifs du développement durable dans les décisions d'investissements en ajoutant les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) en complément des critères financiers traditionnels.

L'ISR vise ainsi à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

Critères ESG

Il s'agit de critères extra-financiers utilisés pour évaluer les pratiques Environnementales, Sociales et la Gouvernance des entreprises, Etats ou collectivités :

« E » pour Environnement (niveau de consommation d'énergie et de gaz, gestion de l'eau et des déchets...).

« S » pour Social/Sociétal (respect des droits de l'homme, santé et sécurité au travail...).

« G » pour Gouvernance (indépendance du conseil d'administration, respect des droits des actionnaires...).

Echelle de notation ESG

Echelle de notation de A (meilleure note) à G (moins bonne note)



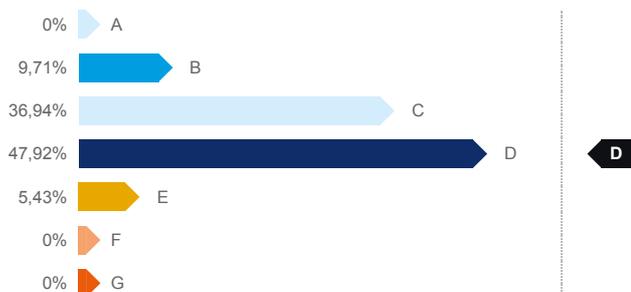
NOTE ESG MOYENNE (source : Amundi)

Notation Environnementale, Sociale et de Gouvernance

Univers d'investissement ESG

100% MSCI ACWI

Répartition du portefeuille par notation ESG¹



Scores et Notes ESG

	Portefeuille	Indice
E Score	0,58	0,15
S Score	0,34	-0,31
G Score	0,18	-0,17
Score ESG moyen	0,45	-0,17
Note ESG moyenne	D	D

Couverture de l'analyse ESG² (Source : Amundi)

Nombre d'émetteurs	71
% du portefeuille noté ESG ²	100%

Label ISR



Niveau de durabilité (source : Morningstar)



Le niveau de durabilité est une notation produite par la société Morningstar qui vise à mesurer le niveau de responsabilité d'un fonds de façon indépendante sur la base des valeurs en portefeuille. La notation s'établit de très faible (un globe) à très élevé (5 globes). L'obtention de cette notation par le compartiment ne signifie pas que celui-ci réponde à vos propres objectifs en matière de durabilité.

Source Morningstar ©

Sustainability Score – sur la base des analyses de risques ESG fournies par Sustainalytics sur les entreprises, utilisées dans le calcul du score de durabilité de Morningstar.

© 2025 Morningstar. Tous droits réservés. Les informations contenues ici : (1) appartiennent à Morningstar et/ou ses fournisseurs de contenu ; (2) ne peuvent être reproduites ou redistribuées ; et (3) ne sont pas garanties d'exactitude, d'exhaustivité ou d'actualité. Ni Morningstar, ni ses fournisseurs de contenu ne sont responsables en cas de dommages ou de pertes liés à l'utilisation de ces informations. Les performances passées ne garantissent pas les résultats futurs. Pour plus d'informations sur le rating Morningstar, veuillez consulter leur site www.morningstar.com.

Date de notation : 31/05/2025

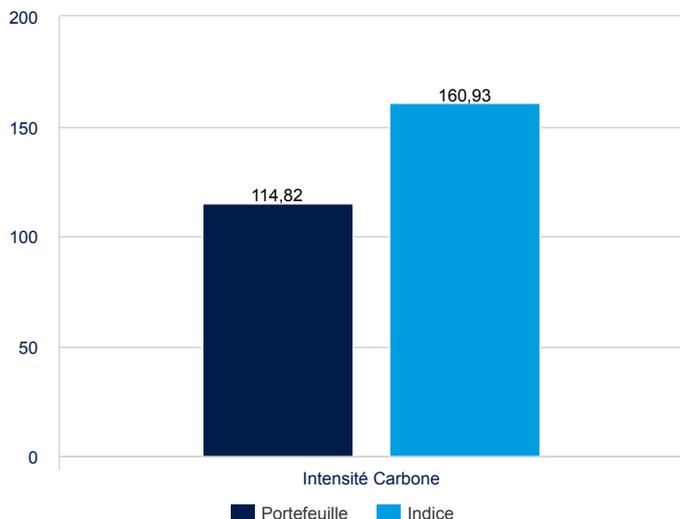
¹ Titres en circulation en fonction des critères ESG, hors liquidités.

La décision de l'investisseur d'investir dans le fonds promu doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou objectifs du fonds.

Zoom sur des indicateurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

En complément de l'évaluation ESG globale du portefeuille et celle des dimensions E, S et G, le gérant utilise des indicateurs d'impact afin d'évaluer la qualité ESG du fonds sur les plans environnementaux, sociaux, de bonne gouvernance, et du respect des droits humains. A cette fin, quatre critères de performance ont été retenus et le fonds a pour objectif d'avoir un portefeuille affichant une meilleure performance que l'univers d'investissement de référence pour au moins deux de ces critères.

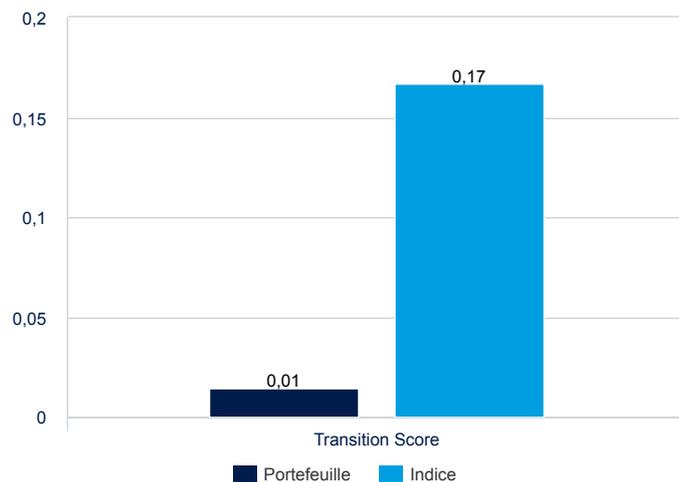
ENVIRONNEMENT : Intensité carbone



Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements – tCO2eq/€m de revenus
Source : Trucost

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) 98,78% 99,30%

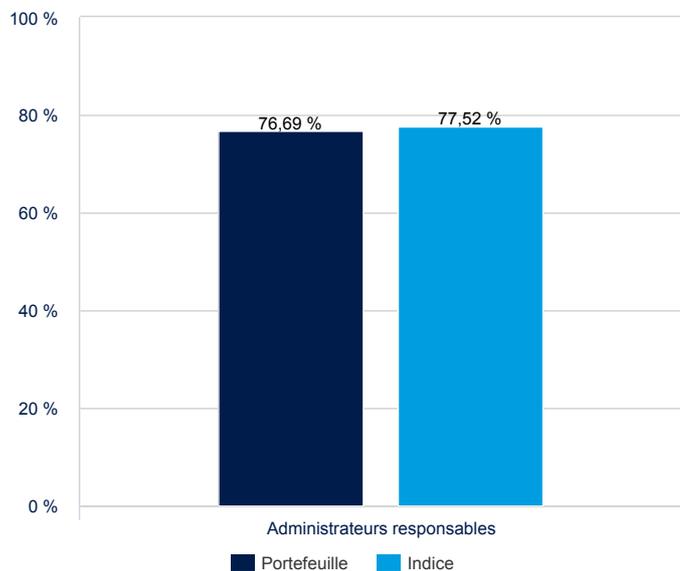
ENVIRONNEMENT : Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone (%)



Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris
Source : SBTi, CDP

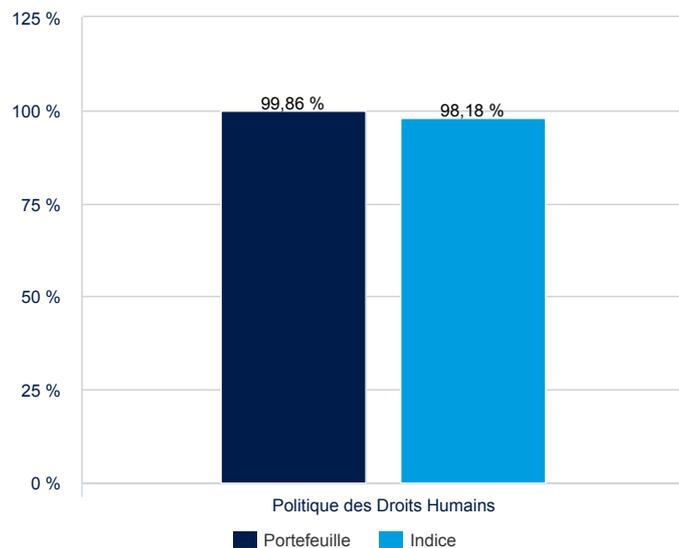
Taux de couverture (Portefeuille/Indice) 100% 100%

GOVERNANCE : Indépendance du Conseil d'Administration



Taux de couverture (Portefeuille/Indice) 98,90% 99,74%

RESPECT DES DROITS HUMAINS : travail décent et liberté d'association



Taux de couverture (Portefeuille/Indice) 98,90% 99,74%

Sources et définitions

Intensité carbone : Le PAI 3 mesure les Emissions carbone exprimées en M€ de chiffres d'affaires. L'intensité des Gaz à Effet de Serre du portefeuille est déterminée par le calcul de la moyenne pondérée du portefeuille de l'intensité totale des émissions de gaz à effet de serre par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises du portefeuille (t/EUR millions d'euros de chiffre d'affaires).

Amundi s'appuie sur le fournisseur de données S&P-Trucost dont la méthodologie est basée sur le Greenhouse Gas Protocol :

Le Scope 1 : Emissions directes induites par les ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise.

Le Scope 2 : Emissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité, de vapeur ou de chaleur.

Le Scope 3 : L'ensemble de toutes les autres émissions indirectes, en amont et en aval de la chaîne de valeur. Pour des raisons de robustesse des données, nous avons choisi d'utiliser les émissions provenant des activités en amont du scope 3.

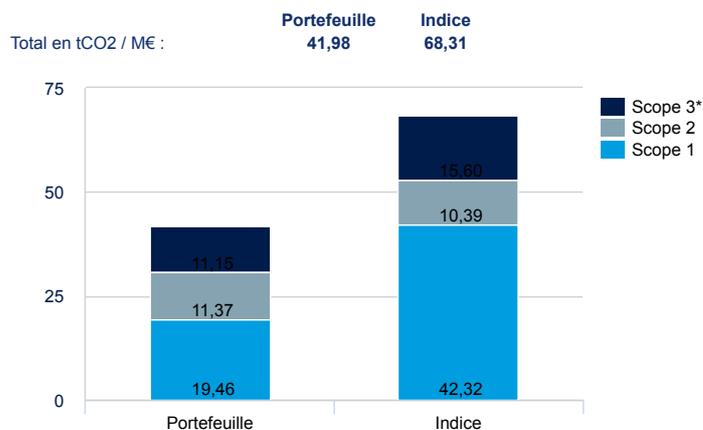
Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone : L'ampleur des investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone dans le portefeuille est déterminé en calculant la somme des pondérations de ces entreprises qui n'ont pas soumis d'objectif SBTi ou CDP. L'indicateur PAI utilise l'approche "Investissements pertinents", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en considérant uniquement les investissements concernés par l'indicateur. Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

Indépendance du Conseil d'Administration : Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants dans les Conseils d'Administration. Fournisseur de données : Refinitiv.

Respect des Droits Humains : Pourcentage d'entreprises ayant une politique d'exclusion du travail des enfants, forcé ou obligatoire, ou garantissant la liberté d'association, appliquée universellement et indépendamment des lois locales.

Empreinte Carbone du Portefeuille

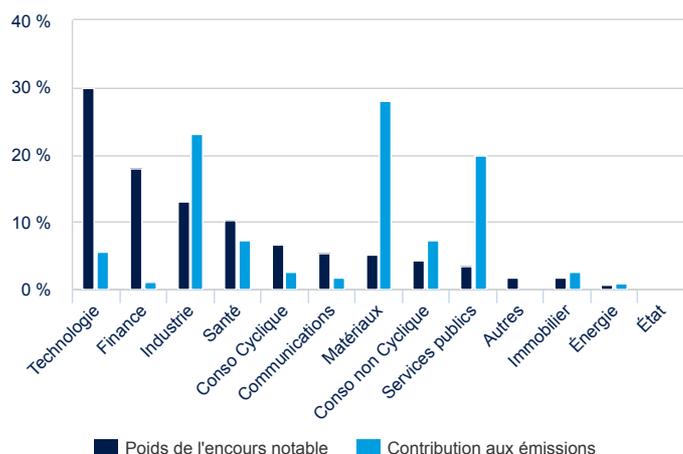
Emissions carbone par million d'euros investis



Cet indicateur mesure les émissions du portefeuille en tonnes de CO₂ équivalent par million d'euros investis. Il est un indicateur des émissions induites par l'investissement dans ce portefeuille.

* fournisseurs de premier rang uniquement

Contribution sectorielle aux émissions carbone



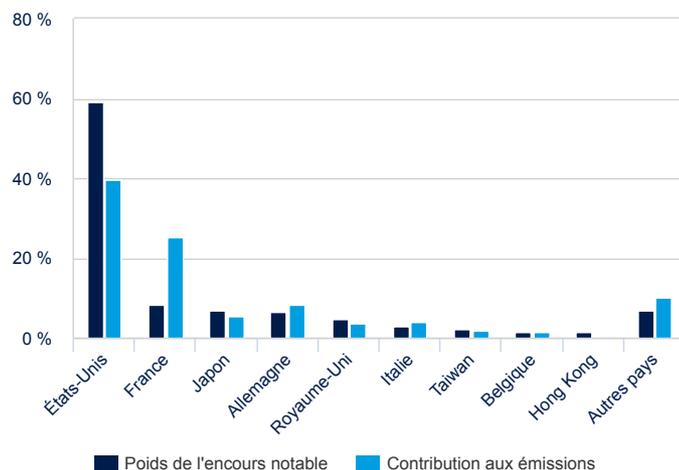
Ce graphique compare le poids de chaque secteur à leur contribution aux émissions carbone du portefeuille.

Couverture de l'analyse des émissions carbone ¹

	Portefeuille	Indice
Montant total des encours (euros)	455 572 248	-
Poids de l'encours Noté/Total	98,42%	99,30%
Montant des encours notables (euros)	447 885 153	-
Taux de couverture	99,28%	99,30%

¹ Cette mesure correspond à la part des émetteurs privés pour lesquels nous disposons de données carbone rapportée à l'ensemble des émetteurs privés

Contribution géographique aux émissions carbone



Ce graphique compare le poids de chaque pays à leur contribution aux émissions carbone du portefeuille.

Indicateurs du portefeuille

	Portefeuille	Indice
Nombre total d'émetteurs	139	2489
Nombre d'émetteurs d'obligations vertes	-	-
Poids des Green bonds	-	-

Sources et définitions

Les données sur émissions carbone sont fournies par Trucost. Elles correspondent aux émissions annuelles des entreprises et sont exprimées en tonnes équivalent CO2, i.e. elles regroupent les six gaz à effet de serre définis dans le protocole de Kyoto dont les émissions sont converties en potentiel de réchauffement global (PRG) en équivalent CO2.

Définition des scopes :

- **Scope 1** : Ensemble des émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise.
- **Scope 2** : L'ensemble des émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité, de vapeur ou de chaleur.
- **Scope 3** : Toutes les autres émissions indirectes, en amont et en aval de la chaîne de valeur. Pour des raisons de robustesse des données, Amundi a choisi d'utiliser les émissions provenant des activités en amont du scope 3 - Source : modèle EEI-O Trucost (modèle d'entrée/sortie étendu à l'environnement de Trucost).

Avertissement

Document simplifié et non contractuel, destiné à être remis exclusivement aux porteurs de parts. Les caractéristiques principales du fonds sont mentionnées dans sa documentation juridique, disponible sur le site de l'AMF ou sur simple demande au siège social de la société de gestion. La documentation juridique vous est remise avant toute souscription à un fonds. Investir implique des risques : les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. La source des données du présent document est Amundi sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.